



## Horaires de la Mairie et de l'Espace Culturel Gaston Robert

### Horaires d'été de la Mairie :

Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 26 août 2022 inclus :

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

*Reprise des horaires habituels le lundi 29 août 2022*

### Horaires d'été de l'Espace Culturel :

Ouverture du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Fermeture du 1<sup>er</sup> août 2022 au 23 août 2022 inclus

*Réouverture le mercredi 24 août 2022*

## Manifestations des 13 et 14 juillet 2022

Le Conseil Municipal vous invite à participer aux manifestations des 13 et 14 juillet 2022

### Mercredi 13 juillet 2022 :

- ✚ **A partir de 19h** : Rendez-vous au parking du terrain de football
- ✚ Buvette et petite restauration en partenariat avec l'association « La Boule d'Or »
- ✚ **De 19h à 22h00** : Animation pour les enfants « Sculptures de Ballons » par Anita le Clown
- ✚ **22h00** : Distribution de lampions aux enfants présents
- ✚ **23h00** : Feu d'artifice
- ✚ Soirée animée par le DJ Maxence GEOFFROY

### Jedi 14 juillet 2022 :

- ✚ **11h00** : Rassemblement Place de la Mairie
- ✚ **11h15** : Départ du défilé en direction du Monument aux Morts
  - ✚ Dépôt d'une gerbe
  - ✚ Retour Place de la Mairie
- ✚ Rendez-vous salle du Conseil de la Mairie où le verre de l'amitié vous sera servi

## Rentrée 2022/2023 : Dossier périscolaire

Nous vous informons que les dossiers périscolaires ont été distribués à vos enfants, ce mois de juin. Ils sont également à votre disposition en Mairie ou téléchargeables sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.lafrancheville.fr/peri-extra-scolaire/peri-scolaire-restauration-et-garderie.html>

Ils sont à rendre, dûment complétés **IMPÉRATIVEMENT en Mairie pour le 15 juillet au plus tard**

## Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Vous pouvez-vous inscrire sur place, au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie ou directement sur le site du service public à l'adresse suivante :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

## Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Par délibération, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le but est d'harmoniser la législation en matière de brise vue sur le territoire de La Francheville. Après accord préfectoral, une enquête publique sera déclenchée, en mairie, **à compter du 1er août 2022** et un registre de remarques sera mis à votre disposition également en mairie.

## Collectes des déchets verts

Vous pouvez déposer vos déchets de tonte et de taille (sans mélanger les deux) dans la benne située au terrain de football **de 10h00 à 12h00** aux dates suivantes :

- 16 juillet 2022
- 30 juillet 2022
- 13 août 2022
- 27 août 2022

D'autres dates vous seront communiquées ultérieurement

**Nous vous rappelons de ne pas brûler de végétaux**

## Gestion des déchets par Ardenne Métropole

**La gestion des déchets relève des services d'Ardenne Métropole.**

Pour tout renseignement concernant :

- Les déchets ménagers (les nouvelles poubelles, la taxe d'enlèvement...)
- Le tri sélectif (mise en place des bacs de tri...)
- La demande de badge d'accès aux déchèteries pour les particuliers

Merci de contacter la communauté d'agglomération aux coordonnées ci-dessous :

**0800 29 83 55 (non surtaxé)**

**[prevention-dechets@ardenne-metropole.fr](mailto:prevention-dechets@ardenne-metropole.fr)**

**[www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)**



Vous pouvez également télécharger l'application mobile « Mes déchets - Ardenne Métropole »

## Bruit : non-respect du voisinage le soir

Nous arrivons dans les plus longues journées de l'année. C'est l'occasion de se retrouver autour d'un barbecue, de parler, d'écouter de la musique, ... Ce sont des moments agréables, mais n'oubliez pas qu'autour de vous, vous avez des voisins.

**Pensez-y, ayez un comportement citoyen.**  
**Un tapage diurne ou nocturne devient répréhensible lorsqu'il est répétitif.**

## Réglementation sur le bruit la journée

**Les travaux de bricolage et de jardinage**, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que : **les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression** ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- + Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- + Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- + Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en date du 18/06/2009

## Plan canicule 2022

Comme chaque année, le plan canicule est mis en place du 1er juin au 15 septembre 2022.

### Numéros d'urgence :

- + 15 – SAMU
- + 18 – POMPIERS
- + 112 – Numéro d'urgence unique européen

La Mairie de La Francheville permet aux personnes vulnérables de s'inscrire sur un registre afin de bénéficier, en cas de risque exceptionnel (canicule, inondation, épidémie...), d'une veille et d'un suivi personnalisé : appels, recommandations, visites et assistance en cas d'alerte.

Peuvent s'inscrire sur ce registre :

- + Les personnes âgées de 65 ans et plus
- + Les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail
- + Les personnes adultes handicapées

L'inscription se fait, soit par la personne elle-même, soit par un tiers (parent, médecin traitant, service de soins à domicile, etc.) en complétant un formulaire qui est à retirer en mairie ou téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.lafrancheville.fr/pratique/registre-des-personnes-vulnerables.html>

## Réglementation sur les artifices

A l'occasion des festivités **du 13 et 14 juillet**, l'usage des pétards et autres pièces d'artifice est traditionnellement admise sur les voies et lieux publics.

Cependant, il ne faut pas oublier que **tous ces artifices de divertissement sont des explosifs** et qu'il faut bien respecter les précautions d'emploi pour une utilisation en toute sécurité.

### Classement des artifices de divertissements :

Les artifices sont classés en 4 groupes : F1, F2, F3 et F4, réservés aux professionnels, en fonction du risque que représente leur utilisation. Les informations suivantes doivent **obligatoirement** figurer sur le produit :

- ✚ Sa classe d'artifice (F1, F2, F3 et F4)
- ✚ Son mode d'emploi
- ✚ Son numéro d'agrément
- ✚ La distance de sécurité

### Groupe F1 :

Cette catégorie regroupe l'ensemble des artifices représentant un risque de danger mineur.

Toutefois, il faut se conformer aux consignes de sécurité décrites dans le mode d'emploi afin d'éviter tout risque d'accident. La vente et la mise en œuvre sont **autorisées aux mineurs**.

### Groupe F2, F3 :

La vente et la mise en œuvre sont **interdites** aux mineurs.

### Groupe F4 : Réserve aux professionnels

La vente et la mise en œuvre sont strictement **interdites** aux mineurs et aux adultes.

### Soyez vigilants :

- ✚ N'achetez et n'utilisez que des produits qui ont reçu un numéro d'agrément et qui sont classés dans les catégories suivantes : F1, F2 et F3.
- ✚ Quel que soit le classement des artifices : il faut toujours lire attentivement le mode d'emploi et bien respecter les distances de sécurité.
- ✚ Faites bien attention aux sachets qui contiennent des artifices mélangés F1 (**autorisés aux mineurs**), F2 et F3 (**interdits aux mineurs**).

**Parents, adultes, vous êtes responsables lorsque vous lancez un « pétard ».**  
**Prenez toutes les précautions, rappelez-le à vos enfants, il y a toujours un risque.**

## Manifestation à venir

- ✚ **Vendredi 29 juillet 2022** : A partir de 16h, inauguration du Sentier Éducatif de l'île de St Ponce, organisée par le Service Animation de la Francheville et ses partenaires.
- ✚ **Dimanche 18 septembre 2022** : Journées du patrimoine sur le thème « la rue d'Evigny », organisées par l'association Les Amis du Patrimoine.
- ✚ **Dimanche 25 septembre 2022** : Toute la journée à la salle des fêtes, tournoi d'échecs organisé par le club d'échec de La Francheville.
- ✚ **Dimanche 16 octobre 2022** : Réunion des anciens élèves nés entre 1946 et 1950 organisée par l'association Les Amis du Patrimoine.